

Transcription en france d'un divorce en algerie

Par **espoirvie**, le **26/01/2014** à **19:58**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis en plein procédure de divorce en Algérie ou le mariage a était fait et ou la transcription de ce dernier était faite en France ,

mais je ne connais ni la procédure a suivre en France pour transcrire ce malheureux divorce ni le dossier a fournir ,ni l'administration ou le tribunal pour envoyer le dossier ??? si quelqu'un peut m'aider car je suis vraiment perdue

je vous remercie du fond du cœur

Par sheryne77, le 27/01/2014 à 23:51

bonsoir

tout d abord cela dépend de votre nationalé ensuite ilfaut I éxéqoiture du jugement en france car il faut que le jugement algerien soit reconnu en france avant sa transcription bonsoir